

Lannion, le 19 février 2018

Lannion-Trégor Solidarités : pour faciliter votre quotidien et celui de vos proches

Une plateforme téléphonique active dès le 1^{er} mars

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Lannion-Trégor Communauté via son Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et les sept structures de services à domicile du territoire* se sont regroupés sous forme d'un GCSMS. Appelé **Lannion-Trégor Solidarités** ce groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) intervient dans les domaines de services d'accompagnement et d'aide à domicile ainsi que les soins infirmiers à domicile.

** Les 7 structures : Les comités cantonaux d'entraide de la Presqu'île de Lézardrieux basé à Pleudaniel, de Lannion, de Plestin-les-Grèves, de Tréguier, le comité intercommunal de soins à domicile de la Côte de granit rose, le syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros-Guirec basé à Saint-Quay-Perros et le SIVU aide à domicile de Plestin-les-Grèves.*

A partir du 1^{er} mars 2018 une plateforme téléphonique sera active afin de renseigner, conseiller et orienter les ayants droits ou leurs proches sur l'offre de services et les structures adaptées.

Pour contacter ce nouveau service :

Un numéro unique : 02 96 22 15 20
du lundi au vendredi de 9h à 17h

Contact également possible par mail : aide-soins-domicile@lannion-tregor.com

Une brochure d'information vient également d'être éditée. Disponible d'ores et déjà en mairies et sur le site internet de Lannion-Trégor (www.lannion-tregor.com / Rubrique action sociale), elle sera progressivement mise à disposition dans divers points auprès de professionnels et de partenaires identifiés.



>> Une offre accessible à tous les habitants du territoire de Lannion-trégor Communauté

Quel que soit votre lieu de résidence, Lannion-Trégor Solidarités met ainsi à la disposition des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté, **deux services** assurés par des professionnels qualifiés :

- **Un service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD)**

Regroupant des prestations pour :

- Les soins d'hygiène et de confort,
- Les courses et la préparation de vos repas,
- Les tâches ménagères : entretien du domicile, linge, ménage, rangement,
- Les démarches administratives simples,
- Les déplacements via une aide à la mobilité et à la vie sociale (médecin, coiffeur, promenade...),
- La mise en place d'une télé assistance 7j/7, 24h/24
- Ou encore l'assurance d'une liaison entre la famille et les partenaires.

- **Un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Ce service, assuré par des professionnels de soins, s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans ou de moins de 60 ans en situation de handicap. Il doit être prescrit par le médecin traitant et est pris en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Sont concernés :

- Les soins infirmiers curatifs, palliatifs et de prévention (pansements, injections, traitements, matériel médical, médicaments...),
- Les soins d'hygiène et de confort,
- Les soins liés à la perte d'autonomie (l'aide au lever- coucher, transfert, etc.),
- Un soutien psychologique.